

## Formation des conservateurs

### Enseignement supérieur

La Commission sur la formation professionnelle supérieure a étudié dans ces deux séances de travail la structure et les moyens souhaitables pour assurer une formation plus adaptée aux besoins actuels des métiers de l'information.

Le traitement de cette information, sa mise à la disposition du public, la gestion d'établissements (bibliothèques et centres de documentation) où s'effectue la relation entre le lecteur et le document, requièrent actuellement l'apprentissage, l'assimilation et la maîtrise de techniques variées.

Cette formation s'adresse essentiellement à des étudiants ayant déjà acquis, au cours d'études universitaires, la maturité propre à la connaissance du livre et du document sous tous leurs aspects et à l'approfondissement des techniques permettant l'exploitation et la mise en valeur de l'information. Il va de soi que le personnel issu de la promotion interne et de la promotion sociale devra, à tout moment, avoir accès à cette filière supérieure.

Avant le déroulement du cycle supérieur d'études professionnelles, il est apparu comme indispensable d'instituer une phase probatoire qui aurait un double but : a) déceler les aptitudes et les motivations ; b) fournir des connaissances professionnelles de base.

Les qualités essentielles qu'il conviendrait d'apprécier chez un futur professionnel de l'information appelé à réunir des documents et à les procurer ensuite aux lecteurs, sont la curiosité d'esprit et le sens de la communication ; elles permettent en particulier l'adaptation aux différents postes qu'un bibliothécaire ou documentaliste peut occuper au cours de sa carrière. Pour que ces aptitudes puissent se concrétiser, un début de pratique et un minimum de connaissances professionnelles sont nécessaires.

Cet enseignement préparatoire pourrait être du ressort des filières de formation moyenne (centres régionaux dépendant de la D.B.L.P. et de l'N.S.B. et I.U.T.) et des enseignements universitaires débouchant sur des U.V. de documentation, bibliographie... Un examen (C.A.F.B.) ou un concours permettraient ensuite l'accès à la formation supérieure.

L'enseignement professionnel approfondi s'organiserait autour du « tronc commun » de connaissances issu des travaux de la Commission permanente inter-associations. A ce « tronc commun » il conviendrait d'ajouter : des enseignements complémentaires comme l'étude de langues vivantes (notamment l'anglais, langue de communication indispensable) et de techniques de gestion, et des enseignements optionnels pour couvrir les aspects spécifiques des différentes catégories de bibliothèques et centres de documentation.

La durée des études (tronc commun + enseignements complémentaires et à option + stages à plusieurs niveaux) doit être de 2 ans.

Cet enseignement pour avoir la qualité et l'équilibre souhaités doit être assuré à la fois par des professionnels et par des membres de l'enseignement supérieur ou d'autres spécialistes.

En ce qui concerne les professionnels, il faut leur accorder un statut particulier leur permettant d'approfondir leur spécialité, d'élaborer le matériel pédagogique et de

garder le contact avec la pratique du métier. Détachement pour quelques années, année sabbatique, échange de postes, décharges horaires, création de diverses bibliothèques d'application sont les solutions proposées.

Pour le matériel pédagogique, l'édition de fascicules de cours, la traduction d'ouvrages étrangers fondamentaux, l'élaboration d'une documentation audio-visuelle sont unanimement souhaitées tant en France que dans les autres pays francophones.

La participation des membres de l'enseignement supérieur permettrait la liaison indispensable entre toute école professionnelle et la recherche.

Cette liaison peut revêtir diverses formes tant au niveau de l'initiation (U.V. dans le cadre des licences et maîtrises) que dans la spécialisation (D.E.E.S., 3<sup>e</sup> cycle). Aussi est-il indispensable que des contacts suivis aient lieu (C.N.E.S.E.R., C.C.U., d'une part ; D.B.L.P., E.N.S.B., associations professionnelles, d'autres part) pour harmoniser les réalisations en cours.

Cette coordination des efforts permettraient l'élaboration de ce dont nous manquons à l'heure actuelle — des enseignants formés à la pédagogie professionnelle, une littérature professionnelle, une recherche appliquée — tout en gardant à chacun sa spécialité.